

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 284

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout,
M. Brindeau, M. Christophe, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux,
Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Vercamer, M. Warsmann et
M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.